



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 FÉVRIER 2020**

N°CT2020.1/004-8

L'an deux mil vingt, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Ange CADOT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Madame Laurence WESTPHAL, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Moncef MAIZ à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX.

Secrétaire de séance : Madame Oumou DIASSE.

Nombre de votants : 66

Vote(s) pour : 66

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20200205-lmc115882-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 FÉVRIER 2020**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Accusé de réception en préfecture
094-200058006-20200205-lmc115882-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 FÉVRIER 2020

N°CT2020.1/004-8

OBJET : **Finances** - Modification du tableau des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3, 2° ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.4/088-4 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel auprès du comité technique en date du 24 janvier 2020 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des représentants de l'établissement auprès du comité technique en date du 24 janvier 2020 ;

VU le budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de l'ensemble des services en matière de recrutements, des nominations de fonctionnaires stagiaires à la suite de la réussite à un concours, de la campagne d'avancements de grades et de promotions internes 2019, il convient de créer et supprimer les emplois détaillés ci-après ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 FÉVRIER 2020**

ARTICLE 1 : CREE les postes suivants :

- 1 poste d'administrateur territorial hors classe ;
- 1 poste d'attaché hors classe ;
- 3 postes d'attachés principaux ;
- 5 postes d'attachés territoriaux ;
- 9 postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe ;
- 2 postes d'animateurs territoriaux ;
- 3 postes d'ingénieurs territoriaux ;
- 1 poste de technicien territorial ;
- 5 postes d'agents de maîtrise territoriaux principaux ;
- 14 postes d'agents de maîtrise territoriaux ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;
- 20 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe ;
- 4 postes d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 1^{ère} classe ;
- 2 postes d'adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine ;
- 3 postes d'adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe.

ARTICLE 2 : DIT qu'au regard des compétences et sujétions particulières des postes de chargés de système et des réseaux et qu'à défaut d'avoir pu recruter des fonctionnaires sur ces postes, ces derniers pourront être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions susvisées. Les agents contractuels susceptibles d'être recrutés devront être titulaires d'un bac +5. Le niveau de rémunération des agents sera attribué par référence à la grille indiciaires des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux.

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 5 FÉVRIER 2020

ARTICLE 3 : SUPPRIME les postes suivants :

- 1 poste d'administrateur territorial de classe normale ;
- 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives principaux de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation ;
- 1 poste d'ingénieur principal ;
- 2 postes de techniciens principaux de 2^{ème} classe ;
- 43 postes d'adjoints techniques territoriaux ;
- 1 poste de conservateur en chef des bibliothèques ;
- 5 postes de bibliothécaires territoriaux ;
- 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe ;
- 4 postes d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2^{ème} classe ;
- 1 poste de directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique de 2^{ème} catégorie ;
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale ;
- 1 poste d'assistant territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe.

ARTICLE 4 : DIT que le tableau des effectifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir est modifié tel qu'il figure en annexe.

ARTICLE 5 : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est prévue au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ FÉVRIER DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA